

ABONNEMENT.

Annuaire... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Six mois... 35 fr.
Trois mois... 18
Six mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces la ligne... 20 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 SEPTEMBRE

LECTION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

CANDIDATS CONSERVATEURS.

MM.

- A. DE MAILLÉ, député sortant, président du Conseil général.
EUGÈNE BERGER, ancien député.
DE LA BOURDONNAYE, député sortant, secrétaire du Conseil général.
CHEVALIER, membre du Conseil général, maire de Chalonnes-sur-Loire.
FAIRÉ, père, avocat, ancien bâtonnier.
JULES MERLET, ancien préfet de Maine-et-Loire.
TH. DE SOLAND, député sortant, vice-président du Conseil général.
LÉONCE DE TERVES, député sortant, secrétaire du Conseil général.

Le Comité conservateur de Maine-et-Loire a établi son siège à Angers, rue Voltaire, n° 8, au 2° étage.
Le bureau est ouvert chaque jour de 8 à 11 heures du matin, et de midi à 4 heures.
Pour l'arrondissement de Saumur, les bureaux du Comité sont installés rue du Portail-Louis, 52, à Saumur, et sont ouverts de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

LE

MANIFESTE DU PRINCE NAPOLEON

Le prince Napoléon vient de lancer son Manifeste.
Il utilise une colonne du Figaro pour dire qu'il reste sous sa tente et ne se compromet pas dans cette mêlée électorale.
Ce suffrage universel dont il fait théoriquement la base de tout l'édifice démocratique napoléonien, il le couvre de son mépris le mieux senti. Il ne veut pas se mêler à la canaille qui vote!

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA ROCHE-NOIRE

PAR MARIE MARÉCHAL.

La vie était triste en effet au château de la Roche-Noire. Son propriétaire actuel, le baron de Guitry, n'avait jamais été d'humeur bien souriante, et les traverses de sa destinée avaient encore contribué à l'assombrir. Marié pendant onze ans à une douce et patiente créature, à laquelle il en voulait, sans s'en rendre compte, du fait de sa santé qui le retenait presque toujours en enfer dans sa chambre solitaire, il s'était adonné à se ravaler chez lui qu'à de très-rarees intervalles. D'un tempérament violent, d'un caractère inflexible, habitué à se voir obéir au moindre signe, il n'avait rien de ce qu'il fallait pour comprendre la pâle et douloureuse existence d'une jeune femme malade, triste en dépit de sa résignation. En l'année 1830, la révolution dynastique vint troubler sa carrière et l'arracher au métier qu'il aimait avec passion, il retourna chez lui blessé et épuisé dans sa foi politique et dans son

Fi le peuple! Un César de qualité!
Voilà encore un partisan de la « Souveraineté du Peuple » qui ne la reconnaît que lorsqu'elle sourit à son ambition.

Ce Napoléon étonnant développe avec le plus grand sangroid toutes les raisons qu'il a pour ne pas se « mêler », lui, « chef de la doctrine populaire », à « la vile multitude électorale », sans comprendre qu'il ruine, par là même, le principe dont il se réclame.

Comment! voilà un politicien qui affirme que tout droit vient du peuple, délègue le pouvoir et l'autorité, constitue, par sa seule volonté, les gouvernements, et il déclare qu'il se tient à l'écart, parce qu'il est manifeste que « le suffrage universel » ne veut pas de lui!

Il annonce qu'il repassera, quand les chances seront meilleures!

Il attend un « autre mouvement d'opinion », mais un mouvement favorable. Dès qu'il aura reconnu qu'il en pourra recueillir quelque fruit, « il le secondera de tous ses efforts. »

Il écrit cette phrase que Bobèche lui eût enviée:

« Soyez convaincu que je ne me déroberai pas à ma tâche. »

Sa grande âme ira donc jusqu'à répondre à l'appel que lui fera un jour le pays: il en a la douce confiance!

Comme il a compris que « le peuple ne s'attache qu'aux solutions nettes », il lui présente cette solution-là, qui se recommande, en effet, par sa netteté.

Rien n'est plus net, il faut le reconnaître, que de décamper.

C'est du reste cette netteté qui a marqué toutes les phases de sa vie.

Il a été aussi net devant les Prussiens qu'il l'est devant les électeurs.

C'EST MONSTRUEUX

Le mutisme et l'abandon pèsent au prince Jérôme. Impuissant à maîtriser son irritation contre les impérialistes, le chef renié

du parti bonapartiste, récrimine contre eux, les accuse de s'être ralliés à la Monarchie et d'avoir fomenté la rébellion dans sa famille pour y chercher une excuse à leur défection!

Les impérialistes qui, au lendemain de la mort héroïque de leur jeune prince et depuis, sous l'empire de nécessités patriotiques, se sont groupés autour du drapeau de l'union monarchique, par une alliance électorale dont les heureux résultats ne tarderont pas à se produire, ont fortifié l'opposition au néfaste régime dissolvant qui nous ruine et nous tue, ces impérialistes braveront sans sourcilier les colères séniles du prince Jérôme.

Il voit la France inquiète, ayant le sentiment des fautes commises; il voit la ruine qui menace ses intérêts compromis, et ce prince, chevaleresque et patriote, traite d'« intrigue » d'une « opposition impuissante », les efforts de tous les hommes de cœur dont s'honore le parti conservateur, pour arrêter les débordements du jacobinisme et ouvrir au pays la voie du salut!

L'alliance électorale des conservateurs est par lui traitée de « monstrueuse ».

Glorieux rôle pour le prince Jérôme, à la veille des élections générales, alors que toute la France conservatrice s'apprete à faire un suprême effort pour défendre ses droits, ses libertés, ses croyances, ses intérêts supérieurs, lésés, menacés, compromis.

Le prince Jérôme n'est pas tendre pour les monarchistes. Il leur reproche d'avoir un chef qui « n'ose même pas parler. »

Evidemment le chef de la Maison de France, respectueux de la légalité, n'a point l'héroïsme du prince Jérôme; lui, du moins, ose parler à la France, lancer des manifestes qui, s'ils ne soulèvent pas le pays, en font conduire l'auteur à la Conciergerie, comme un malfaiteur vulgaire.

Le chef de la Maison de France a le sentiment de ses devoirs; mais il les comprend tout autrement que le prince Jérôme. Le jour où Monsieur le Comte de Paris croirait devoir lancer un manifeste, c'est qu'il céderait aux vœux de la nation et non point à

l'ambition de jouer au prétendant pour amuser la galerie.

Il faut avoir un singulier mépris de la vérité et de la justice pour reprocher à Monsieur le Comte de Paris de devoir à la République « ses millions » et « son grade ».

Chacun sait que l'Assemblée nationale a restitué seulement aux princes d'Orléans les biens immeubles, non aliénés, confisqués par un décret de l'Empire; les princes ont fait l'abandon généreux de tout ce qui avait été iniquement vendu.

Le prince Jérôme, qui a conquis ses étoiles divisionnaires à la pointe de son épée, est bien venu à reprocher à Monsieur le Comte de Paris d'avoir mis son épée au service du pays, surtout lorsqu'on songe — ce dont ne se doute pas l'atrabilaire chef du Jérômissme — qu'un décret du gouvernement républicain a rayé des cadres de l'armée ces vaillants princes qui en étaient l'orgueil et l'espoir.

En faisant manifeste sur manifeste, le prince Jérôme comprend singulièrement le rôle de résignation expectante que « son patriotisme » lui commande.

Son rôle se résume en trois actes: calomnier les monarchistes, excommunier les impérialistes, condamner les républicains. Avec ce « monstrueux » système, le prince Jérôme prétend trouver la « véritable solution » pour sauver la France!

Edmond ROBERT.

PAS D'HOMMES!

Vous entendez, s'écrie la Patrie, le général de Courcy a dû répondre: « JE N'AI PAS D'HOMMES! »

Et cependant, plus de quarante mille hommes de toutes armes sont successivement partis pour la Chine, le Tong-King et l'Annam.

Mais la malaisie, le feu de l'ennemi les ont plusieurs fois décimés.

Pas d'hommes!
Quelle réponse à faire pour un soldat

— Vous ne répondez pas? J'attends, reprit d'un ton sévère M. de Guitry, qui voyait se révéler dès le début la résistance qu'il avait pressentie.

— Je n'ai rien à répondre, rien à promettre, car je ne tiendrais pas ma promesse, dit le jeune garçon d'une voix concentrée.

— C'est bien, monsieur. Je ne vous demande pas de paroles, et je me contenterai d'un acte de soumission facile. Vous viendrez avec moi aujourd'hui, à la Traversière, présenter vos respects à Mlle de la Fresnaye.

— Mlle de la Fresnaye? s'écria Guillaume. C'est elle qui va prendre la place de ma mère? Non certes, monsieur, je ne vous accompagnerai pas, et, à moins que vous ne m'y fassiez porter de force, je ne mettrai pas les pieds à la Traversière.

En présence de cette rébellion ouverte, poussé à bout par le regard de défi que lui lançait Guillaume, le baron ne se contenta plus, et, saisissant une cravache dont il se servait habituellement avec ses chiens, il la leva, pâle de colère, sur la tête de son fils. Mais l'éclair farouche qui sortit des yeux noirs de Guillaume avertit M. de Guitry qu'il compromettrait vainement l'autorité paternelle en employant la violence.

L'esprit mauvais était entré dans l'âme du jeune rebelle, comme disait parfois sa pauvre mère. Dans ces moments-là, fort rares à la vérité, il y avait tout à craindre de ses emportements.

Le baron se calma tout à coup.

— Je ne vous demande plus rien, dit-il après quelques secondes de réflexion. Demain vous partirez pour Paris, et vous ne reviendrez chez moi que lorsque vous serez disposé à m'obéir.

Guillaume partit en effet le lendemain avec son précepteur, et pendant trois ans il resta au collège sans jamais en sortir, préférant cette réclusion à la vue d'une belle-mère qui lui était odieuse. Au bout de trois ans, chargé de prix et de succès, car il s'était jeté dans le travail avec l'ardeur habituelle de son caractère, il demanda à son père l'autorisation nécessaire pour passer les examens de l'École navale. Il reçut la réponse suivante:

« Je n'entends pas que l'héritier de mon nom serve un gouvernement usurpateur et illégitime. Si vous voulez revenir auprès de moi, vous y continuerez vos études sous mes yeux, mais vous savez à quelles conditions ma porte vous sera ouverte. Si vous êtes encore le rebelle d'il y a trois ans, restez où vous êtes, et faites votre philosophie. Ce ne sera jamais du temps de perdu. »

Guillaume resta en exil et atteignit ainsi dix-huit ans. A cet âge, il fit une nouvelle tentative et demanda la permission de se présenter à l'École polytechnique, qui, elle aussi, fournit des officiers à la marine. Or, la marine était la passion de Guillaume, comme elle avait été celle de son père. Il reçut cette autre lettre:

français qui entend les cris de désespoir de dix mille martyrs !

Trois cents femmes—et quelles femmes ! — sont égorgées, torturées ; elles appellent à leur aide, et le général en chef d'une armée française répond : Pas d'hommes !

Les chiens dévorent les chrétiens ; les hurlements des bêtes se mêlent aux cris d'agonie des victimes !

Pas d'hommes !
La voilà donc cette paix dont le Ferry est si fier !

La voilà donc cette chère ennemie devenue notre alliée, dont M. Spuller osait vanter, il y a deux jours, la bonne foi !

La voilà donc cette expédition glorieuse, fructueuse, que les opportunistes ont osé qualifier de la « grande chose » de la République !

Ah ! misérables ! cent fois misérables ! Et cependant, ils se représentent devant le pays ! Ils sollicitent un bill d'indemnité, une récompense nationale !

Pour la saisir, cette récompense, ils avancent leurs mains crochues.

Mais essayez-les donc, ces mains hideuses : ne voyez-vous pas qu'elles sont rouges du sang français !

MASSACRES AU TONKIN.

Les informations particulières qui nous étaient parvenues sur notre situation dans l'Annam et au Tonkin se sont trouvées malheureusement confirmées par les événements.

Dans l'Annam on est en pleine anarchie ; les populations, soulevées contre nous à l'instigation de Thuyet, qui se trouve dans les montagnes, avec le jeune roi détroné, incendient et massacrent tout ; ce sont principalement contre les missionnaires français et les nombreux chrétiens qu'elles dirigent leur vengeance.

Le récit que l'on donne sur les massacres, qui en ce moment ont lieu dans l'Extrême-Orient, sont navrants.

Le silence obstiné de M. Brisson se trouve expliqué. A la veille des élections générales, le mot d'ordre parti de la présidence du conseil était de tout cacher, mais toute l'habileté du successeur de M. Jules Ferry s'est trouvée déjouée. La lumière s'est faite malgré lui et ses nouveaux amis les opportunistes. Quant à ces derniers, si on leur parle des massacres des chrétiens, ils vous répondent impudemment : Encore cette vieille histoire ! Quelques Annamites de moins, cela n'en vaut que mieux pour notre tranquillité.

AGITATION EN ALGÉRIE

Les affaires vont mal, très-mal dans l'Annam, au Cambodge, au Tonkin ; à Madagascar, au Sénégal, les opérations militaires prennent un caractère plus grave ; enfin on signale des troubles en Algérie.

Les départs multipliés de troupes pour le Tonkin ont porté les indigènes à se grouper

et s'agiter dans divers centres d'une façon assez inquiétante.

Le commandant du 49^e corps (Algérie) informe le ministre de la guerre qu'il vient d'envoyer quelques troupes en excursion dans la région des montagnes de l'Aurès, principalement entre Batna et Kenchela, à la suite d'un rapport qui signale une certaine agitation parmi les Kabyles de la région.

Ces troupes comprennent un bataillon de tirailleurs, un détachement du génie et une section d'infirmiers de la division de Constantine ; elles seront cantonnées pendant un mois dans l'Aurès.

Voilà encore un des résultats de la politique tonkinoise.

ÉVÉNEMENTS DE ROUMÉLIE

On mande de Berlin qu'à l'heure présente, aucune puissance n'a fait de proposition formelle relative à la réunion d'une conférence au sujet des incidents rouméliotes.

Les puissances en sont encore à des pourparlers préliminaires pour s'efforcer de maintenir la question sur le terrain diplomatique.

On affirme que le cabinet de Rome a reçu du gouvernement russe une note qui l'invite à se joindre aux autres puissances pour obtenir de la Turquie qu'elle s'abstienne pour le moment de toute intervention militaire en Roumélie.

A Rome, on croit à un prochain règlement de la question bulgare par une conférence européenne.

Les idées à Saint-Petersbourg sont devenues plus belliqueuses. Le Czar a télégraphié à son ministre de la guerre de préparer un plan de campagne. On affirme que la Russie interviendra si la Bulgarie est attaquée. Le Czar est résolu dans ce cas à soutenir énergiquement les Bulgares.

M^{re} le duc de Chartres et M^{re} la duchesse de Chartres ainsi que leur famille ont quitté Copenhague.

Le prince de Galles est parti pour se rendre par Hambourg, Vienne et Budapesth.

Le prince chassera, en Hongrie, avec le comte Kalnoky.

Mais le comte Kalnoky n'est pas seulement un grand veneur, il dirige en ce moment les destinées de l'empire d'Autriche, et il avait, il n'y a pas longtemps, une entrevue avec M. de Giers, tandis que leurs deux empereurs conféraient dans une salle voisine.

Quelles sont les confidences que ces deux diplomates ont pu se faire, quels sont les plans qu'ils ont arrêtés de concert, voilà ce qu'il importe de connaître à Londres. Aussi a-t-on pensé qu'une partie de chasse était un bon prétexte pour découvrir les mystères de Kremsier, et pour jeter les jalons d'une entente future entre l'Angleterre et l'Autriche, alors surtout que les derniers événe-

ments de la Bulgarie peuvent amener une conflagration générale.

ments de la Bulgarie peuvent amener une conflagration générale.

Le gouvernement de la République n'a malheureusement pour le servir à Vienne qu'un représentant devenu ambassadeur par occasion et dont les connaissances en matière électorale sont plus fortes qu'en diplomatie.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 septembre.

La Bourse a très-bonne allure. Les dispositions pacifiques des grandes puissances et l'attitude conciliante de la Turquie produisent une excellente impression sur toutes les places financières : le 3 0/0 est à 80.90, l'amortissable à 83.20, le 4 1/2 à 109.70.

On demande le Crédit Foncier de France à 1.320. Les opérations de cet établissement comprennent les prêts aux communes, les prêts hypothécaires et les prêts scolaires. De plus, les fonds disponibles fournis par les comptes de chèques et de dépôts permettent de faire des opérations de tout repos. Les bénéfices fournis par ces différentes branches atteignent pour les huit premiers mois la somme de 12 millions 800,000 francs.

Les obligations communales et foncières sont très-demandées. La Foncière 1885 libérée de 40 fr. aura son tirage le 5 du mois prochain.

La Société Générale est fermée à 435.
On offre le Panama. Il y a beaucoup plus de vendeurs que d'acheteurs pour ce titre justement déprécié. Une réforme administrative pourrait seule rassurer l'opinion qui a perdu toute confiance et permettre ainsi à M. de Lesseps de dire franchement la vérité sur les dépenses qui restent à faire.

Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer français sont fermes. On cote : le Nord à 1.570, l'Orléans à 1.340, l'Ouest à 863.75, l'Est à 795.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le quart d'heure de Rabelais

Le banquet du Comice agricole a fait fiasco, c'est connu ; mais, paraît-il, les suites en sont indigestes. Voici la curieuse histoire qui régalait en ce moment tous les plaisants de la ville :

Le restaurateur chargé de pourvoir à ces agapes républicaines avait traité, en bonne et due forme et par écrit, avec M. Renou, commissaire du banquet, au prix de 5 fr. par tête pour 400 couverts, soit 2,000 fr.

Suivant les conventions, le 13 septembre, la tente était dressée à l'endroit indiqué, au Champ-de-Foire, dans le parc même où le samedi sont exposés les animaux à vendre.

A six heures, le public qui circulait autour de cette tente humait les vapeurs de la cuisine, et des yeux indiscrets avaient pu plonger sous la toile et contempler, de loin, des régiments de canards, dindonneaux, gigots, etc., etc.

Ajoutons que les serveurs, en nombre pour les besoins d'un service de 400 couverts, étaient tous à leur place de bataille.

Or, on sait que les organisateurs ne purent réunir que 107 frères, dont 90 souscripteurs, 17 autres festoyant sans doute à l'œil.

Comme bien on pense, toutes les victuailles pour 400 convives n'ont pu être consommées en cette séance, les républicains réunis n'étant pas de ceux qui mangent comme quatre, et nombre de canards et dindons sont demeurés indemnes.

Le lendemain, le restaurateur, qui ne pouvait empailler les restes, les a distribués aux pauvres de la ville. Il ne pouvait être fait plus noble emploi de ces mets démocratiques : c'était la part du pauvre.

Mais bientôt a sonné le quart d'heure de Rabelais, terrible moment pour tous et particulièrement par la commission du banquet.

Le fournisseur frappe à la porte du caissier et lui expose poliment le but de sa visite. Celui-ci ne se le fait pas dire deux fois, et étale, sous les yeux du Vatel, 90 belles et bonnes pièces de 5 fr., soit 450 fr.

Aburissement du restaurateur qui reste stupéfait, balbutie quelques mots qui ne peuvent ébranler le caissier.

Sans hésiter, il court en toute hâte chez M. Combiex exposer son grief. M. Combiex, qui ne manque pas de flair, se plait à reconnaître le bien fondé de la demande du postulant, et l'adresse à M. Renou, le commissaire signataire de l'ordre.

M. Renou ne conteste pas davantage, mais il n'est pas le maître et le renvoie à M. Bury, président du Comice.

M. Bury, moins heureusement doué que

ses deux collègues, ne voit ni la question de droit, ni celle de bon sens, ni enfin, en ce temps, la grande question électorale.

— Quatre-vingt-dix souscripteurs, dit-il, à 5 fr., font 450 fr., ou Barème est menteur. Mon ami, vous les avez reçus, n'est-ce pas ? Eh bien ! allez vous asseoir !

— Pas de ça, riposte cet ami, voici un ordre formel signé de M. Renou ; j'assigne le signataire et le président du Comice en paiement de 1,550 fr. qui me restent dus.

Puis il s'éloigne en maugréant et contant l'aventure à qui veut l'entendre... et l'historique a fait le tour de la ville.

— Diantre de diantre ! s'écrie après réflexion M. Bury ; mais y pense-t-il, ce gail-lard-là ? Nous faire un procès, à la veille des élections ! Mais c'est des plus fâcheux pour nos candidatures.

Il prend ses jambes à son cou, il arpente la ville pour retrouver son restaurateur.

Hélas ! il est arrivé trop tard : les assignations étaient lancées.

Nous espérons que cette affaire n'aura pas de suites et que le fournisseur sera intégralement désintéressé.

Ecole de Cavalerie de Saumur.

LISTE des LIEUTENANTS D'INSTRUCTION désignés pour suivre les cours de l'Ecole de cavalerie pendant l'année 1885-1886.

M. M.

De Dampierre	du 2 ^e cuirassiers.
Vialète d'Aignan	du 3 ^e —
De Corbel Corbeau de Vaulserre	du 4 ^e —
De Boisgelin	du 9 ^e —
Van Assche	du 10 ^e —
Hébert	du 11 ^e —
Vial	du 2 ^e dragons.
Laigre de Grainville	du 3 ^e —
Paris de Mondonville	du 5 ^e —
Michon	du 7 ^e —
Guérou	du 8 ^e —
Emé de Marcieu	du 9 ^e —
Burette	du 10 ^e —
Gaillet	du 11 ^e —
De Tourragon	du 12 ^e —
Lacroix de Laval	du 13 ^e —
Peillard	du 17 ^e —
Millot	du 19 ^e —
Blanchet	du 23 ^e —
Forceville	du 26 ^e —
De Segauville	du 1 ^{er} chasseurs.
Spitz	du 5 ^e —
Bosquillon de Genlis	du 6 ^e —
De Polinière	du 8 ^e —
Henry	du 10 ^e —
De Terves	du 12 ^e —
Chevillotte	du 13 ^e —
Descaves	du 13 ^e —
Benois	du 16 ^e —
Gruet de Bacquencourt	du 18 ^e —
De Coma	du 20 ^e —
De Beaurepaire de Louvagny	du 4 ^e hussards.
Bréart de Boisanger	du 7 ^e —
Lamy de Lachapelle	du 10 ^e —
De Lassus	du 11 ^e —
Vauthier	du 1 ^{er} chasseurs d'Afrique.
Luce de Trémont	du 2 ^e —
Arnoux de Maison-Rouge	du 3 ^e —
Dumez (sous-lieut.)	du 13 ^e dragons.

Nous avons déjà publié, récemment, les listes des lieutenants d'artillerie, des sous-lieutenants de Saint-Cyr et des sous-officiers qui vont suivre les cours de l'Ecole de Saumur à partir du 4^e octobre prochain.

LES TRAMWAYS SAUMUROIS

Notre interrogation à propos des Tramways nous a valu la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

« Saumur, ce 25 septembre 1885.

Mon cher Directeur,

La Société anonyme des chemins de fer à voie étroite de l'Ouest, mise en jeu dans votre journal sous cette interrogation :

Et les Tramways ?

serait presque tentée de vous adresser des remerciements.

Je n'ai point mission de répondre pour elle ; mais si l'on s'étonne de l'absence à Saumur de ses administrateurs, moi qui suis de la voie à l'œuvre à Paris, je suis heureux de leur rendre justice, et de faire savoir que les tramways vont, je l'espère bien, recevoir enfin leur pleine exécution dans un délai très-prochain.

« Je ne vous permettrai jamais de souiller un nom qui s'est toujours trouvé au chemin de l'honneur à chaque page de l'histoire de France. Vos pères ont été aux croisades, à Crécy, à Pavie, à Denain, à Fontenoy, et toujours à la suite de l'étendard royal, victorieux ou vaincu. Il y a même eu un Guity en Amérique, avec Rochambeau ; mais vous cherchiez vainement notre nom dans les guerres de Bonaparte. Moi vivant, vous ne servirez pas le gouvernement actuel.

« Vos études sont terminées. Si vous êtes enfin décidé à m'obéir, revenez ; sinon, voyagez avec votre précepteur. Il trouvera chez mon banquier les fonds et les lettres de crédit nécessaires. »

Guillaume voyagea pendant trois années. Il venait d'atteindre sa majorité lorsqu'il reçut une autre lettre de son père.

« Vous êtes majeur, et libre, par conséquent, écrivait M. de Guity. Je n'ai plus d'ordres à vous donner, mais je conserve le droit d'éloigner de ma maison un fils rebelle. Si vous êtes las de sept années de criminelle révolte, venez me trouver. J'oublierai le passé, ainsi que votre belle-mère. Si vous continuez à braver mon autorité, agissez désormais comme bon vous semblera. Vous n'avez rien à prétendre, pour le présent, à la fortune de votre mère, dont je suis le gardien par sa dernière volonté. Mais comme il faut que vous viviez convenablement, et que je vous ai empêché de

(A suivre.)

Comme je crois devoir affirmer que l'administration entend bien demeurer étrangère à la politique, et surtout à la lutte des partis, même pendant la période électorale.

Il n'y aura là que loyauté et désir de servir l'industrie, dans l'intérêt même du pays, une entreprise purement industrielle.

C'est une promesse faite, et l'administration des Tramways ne veut point manquer sa parole.

Volre tout dévoué serviteur,
Paul PROUTEAU.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux intéressés, et nous féliciterons notre honorable correspondant de son activité pour l'œuvre, de ses déplacements, etc.; mais nous croyions qu'il était posé pour parler au nom de la Société des Tramways saumurois, et nous apporter une affirmation bien catégorique, au lieu de ses espérances personnelles, que les tramways ne recevront enfin leur pleine exécution dans un délai très-prochain.

Quoi qu'il en soit, nous les acceptons, pleins de confiance d'en voir la réalisation.

Les candidats républicains promettent aux électeurs la paix, le dégrèvement des impôts et la prospérité de l'agriculture et du commerce.

Electeurs, en 1881, ces hommes vous faisaient les mêmes promesses. Les ont-ils tenues?

A vous de répondre le 4 octobre prochain.

RÉPONSE A UNE CALOMNIE.

La lumière est bien faite sur l'impudente allégation des républicains cherchant à mettre l'entreprise du Tonkin à la charge des conservateurs. La réponse du duc de Broglie est écrasante. Voici, du reste, à l'appui de cette réponse, un autre témoignage : c'est celui qu'a apporté, dans une réunion électorale tenue à Arcachon, l'amiral de Dompierre d'Hornoy, ministre de la marine, au moment du traité de 1874 :

« Je veux, a-t-il dit, faire justice des allégations d'après lesquelles la guerre du Tonkin serait un legs fait au pays par le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. Je donne à ces assertions erronées le démenti le plus formel. Lorsque j'ai eu l'honneur de faire partie du ministère, les ordres les plus précis ont été donnés de ne pas faire naître la question du Tonkin. »

Si les feuilles républicaines étaient de bonne foi en rejetant sur le 16 mai la responsabilité de la guerre du Tonkin, elles ont un moyen bien simple de le prouver, c'est de reproduire les paroles prononcées la semaine dernière à Evreux par M. le duc de Broglie.

Si elles ne le font pas, elles prouveront le contraire.

Dans leurs derniers numéros, l'Avenir de la Vienne et la Gazette Loudunaise attribuent

Feuilleton de l'Écho Saumurois.
HISTOIRE

Le Duc et la Duchesse de Nemours A SAUMUR
(8, 9, 10 ET 11 AOÛT 1843)

Suite (1)

La garde nationale, à l'entrée des ponts, ferait une haie qui s'étendait jusqu'à l'hôtel du duc. Le prince l'a immédiatement passée en revue. A chaque compagnie il a adressé des remerciements et des éloges avec une affabilité qui exprimait hautement ce qu'il ressentait de bonheur en voyant dans notre population une si vive sympathie pour la dynastie de juillet.

La duchesse de Nemours, qui avait précédé le prince de quelques instants, fut reçue par de nombreuses personnes de notre ville qui lui offrirent leurs hommages et lui adressèrent quelques mots pleins de délicatesse et d'esprit, auxquels la

à M. Paul de Cassagnac le propos suivant :

« Unissons-nous, réactionnaires de toutes les opinions, unissons-nous et jetons par terre la République, NOUS NOUS BATTONS APRÈS. »

Au nom de mon cousin Paul de Cassagnac, je déclare hautement que jamais ces paroles n'ont été prononcées par lui.

Au nom de mon cousin Paul de Cassagnac, comme au mien, je tiens à faire savoir à MM. Le Nordez, directeur de l'Avenir, et Goulette, directeur de la Gazette Loudunaise, qu'ils ont menti. A. DE CASSAGNAC.

Voulez-vous des impôts ?

On lit dans le Radical, journal républicain :

« Les opportunistes ont commencé leur campagne électorale, et déjà l'on voit d'anciens députés qui n'ont jamais cessé de voter avec M. Ferry, se présenter de nouveau aux électeurs avec un programme presque révolutionnaire. On sait ce que valent ces programmes. Aux électeurs qui seraient tentés de se laisser duper par ces promesses, il est bon de rappeler ce que promet surtout l'élection d'une majorité opportuniste.

« Quelques semaines avant de quitter le ministère, M. Jules Ferry, invité à fournir des explications à la commission de nos finances, s'est exprimé en ces termes :

« Pour 1886, on n'échappera pas à la création de nouveaux impôts. Si le gouvernement n'en propose pas dès cette année, c'est parce que nous entrons dans une période électorale. Mais une fois les élections faites, la question reviendra fatalement. »

« Or, s'il revient à la Chambre une majorité opportuniste, il est certain que M. Ferry reprendra la direction du ministère, et il est non moins certain qu'il fera voter par sa majorité les nouveaux impôts qu'il a en vue.

« Donc, voter pour les opportunistes, c'est accepter d'avance des charges énormes destinées à créer de grasses sinécures au profit des amis du ministère.

« Electeurs, voulez-vous des impôts nouveaux? Votez pour les opportunistes.

LES FAILLITES A PARIS.

Le tribunal de commerce a, la semaine dernière, déclaré cent soixante-huit faillites. C'est un des plus gros chiffres de faillites qui aient jamais été atteints.

Voilà donc le commerce parisien ramené aux plus mauvais jours de son histoire, par la République.

Nous avons annoncé le massacre de dix mille chrétiens en Chine.

Une dépêche envoyée par le supérieur des Missions de Cochinchine apprend que parmi les victimes se trouvent les pères Barrat, de Nantes, et Dupont, d'Angers.

Le nombre des chrétiens massacrés jusqu'à ce jour s'élève à vingt-quatre mille.

princesse a répondu avec une aménité et un à-propos admirables.

Après la revue, les différentes autorités de la ville ont été admises à présenter leurs hommages aux illustres voyageurs.

Le prince s'est ensuite rendu à l'École qu'il a passée en revue et visitée en détail.

Nous regrettons que le temps ne nous permette pas de nous étendre davantage sur une fête dont notre ville gardera longtemps le souvenir. Nous aurons du reste l'occasion de revenir dans notre prochain numéro sur le bonheur qu'éprouvera notre cité pendant le trop court séjour des Princes parmi nous.

Extrait de l'Écho Saumurois du 11 août 1843 :

M^{rs} de Nemours, à peine descendu de cheval, le mardi de son arrivée, a adressé à la compagnie de pompiers, qui tenait le poste d'honneur, les paroles les plus aimables et les plus flatteuses. Il a voulu que le capitaine, commandant chaque jour le poste, dînât avec lui.

Le même soir, ont été admis au même honneur MM. les officiers supérieurs de la garde nationale, M. le Maire et M. le Sous-Préfet, M. le Président et M. le Procureur du Roi, M. le

LES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES.

En 1869, les traitements des fonctionnaires civils coûtaient, par an. 307 millions.

Sous la République, en 1885, ils coûtent, par an. 460 millions.

L'augmentation annuelle qui ressort de cette différence atteint donc une

somme de..... 183 millions.

Voilà certes qui justifiera le reproche maintes fois adressé à la République d'être, pour le pays, un régime des plus détestables et des plus onéreux.

Les charges de l'Agriculture

Quand le PAYSAN FRANÇAIS arrive à gagner 4,000 francs avec sa terre,

l'Etat fait en sorte de lui prendre 333 francs

sous l'une des nombreuses formes que revêt l'impôt et au moyen des divers procédés que le fisc met en œuvre.

Quand le CULTIVATEUR AMÉRICAIN, ce concurrent acharné du paysan français, gagne 4,000 francs,

son gouvernement ne lui demande que 10 francs

de contributions.

Voilà pourquoi l'Amérique peut vendre son blé à très-bon marché, alors que le paysan français ne vend pas le sien, ou ne trouve à le vendre qu'à des prix insuffisants, qui le conduiront prochainement à la ruine.

Association Artistique d'Angers

Vingt concerts populaires pendant la saison 1885-1886. Orchestre : 55 musiciens ; choral : 40 chanteurs. Premier chef d'orchestre : M. Gustave Lelong ; deuxième chef d'orchestre : M. Jules Closon.

Prix des places (au bureau). — Loges (la place), 8 fr.; stalles de gradins, 8 fr.; stalles de parquet, 5 fr.; stalles de pourtours, 3 fr.; premières, 1 fr. 50; secondes, 50 c.

Abonnements pour les vingt concerts de la saison. — Stalles de gradins, 100 fr.; loges (la place), 70 fr.; stalles de parquet, 70 fr.; stalles de pourtours, 35 fr.; premières, 25 fr.

L'abonnement aux loges sera traité de gré à gré avec l'administration, qui dans aucun cas ne donnera une place isolée dans une loge.

Tous les abonnements sont nominatifs, mais non personnels. L'abonné pourra donc disposer à son gré de ses vingt cartes.

Membres participants. — Les personnes qui s'engageront à verser à titre de garantie tout ou partie d'une somme de 250 fr. dans le cas où les dépenses excéderaient les recettes, deviendront membres participants de l'Association.

Elles auront le droit :

- 1° D'assister à toutes les répétitions ;

Président du tribunal de commerce, et M. le Curé de Saint-Pierre.

Nous nous sommes procuré divers discours qui ont été prononcés mardi lors de la réception par le prince; nous nous empressons de les publier.

Voici d'abord celui de M. le Colonel de la garde nationale :

« Prince,

« Permettez-moi d'offrir à Votre Altesse Royale l'hommage du respect et du dévouement de la garde nationale de Saumur.

« Votre présence dans nos murs la comble de joie et de bonheur. Cette légion, Monseigneur, dont le zèle a toujours été au niveau de ses devoirs, n'oubliera jamais le serment qu'elle prêta en 1830 au Roi et à la Charte constitutionnelle.

« Elle prie Votre Altesse Royale, — et je suis fier d'être en ce moment son organe, — de déposer aux pieds du trône les sentiments de fidélité dont elle est animée, et les vœux que nous formons tous pour que le Roi et son auguste famille jouissent du bonheur dont les rendent dignes leurs vertus et leur dévouement de tous les instants à notre chère et belle patrie.

« Madame,

« La garde nationale que j'ai l'honneur de commander a senti sa joie doubler en apprenant que

2° De voter aux réunions générales qui auront lieu deux fois par an.

Il leur sera fait une bonification de 40 0/0, payable en billets de premières ou de secondes, à leur choix, sur le montant de leur garantie. Ces billets, valables pour les concerts d'abonnement, leur seront remis au début de la saison.

La liste des membres participants sera publiée par le journal Angers-Revue.

Nota -- La part de garantie de 250 fr. est divisible en deux demi-parts de 125 fr. chacune, lesquelles donneront à leurs titulaires tous les droits des membres participants.

Les fonds seront appelés, en cas de déficit seulement, à la fin de la campagne, au prorata des parts souscrites.

Les parts de garantie sont en dehors de l'abonnement.

Avis. — On s'abonne dès aujourd'hui, pour les 20 concerts de la saison, au bureau de location du Grand-Théâtre, ou chez M. Jules Bordier, président de l'Association, 88, rue du Mail.

Concert tous les dimanches, à une heure et demie, à partir du dimanche 19 octobre 1885.

ABONNEMENTS D'UN MOIS

Pendant la période électorale, et pour répondre aux demandes qui nous ont été adressées, nous servons des abonnements d'un mois, au prix de 5 FRANCS, à toute personne qui en fera la demande en y joignant soit un mandat sur la poste, soit des timbres-poste pour en acquitter le montant.

Nous recommandons les Pâtés de gibiers truffés (grive, perdreaux, bécasse, caille, alouette, lièvre, etc.) vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 75 et 4 fr. 50 la boîte. — Cette maison va recevoir sous peu de jours les Pâtés de foies gras de la maison Louis de Strasbourg, si estimés des amateurs.

ALCOOL DE MENTHE DE RICQLES
45 ANS DE SUCCÈS
33 RÉCOMPENSES — 12 MÉDAILLES D'OR
Bien supérieur à tous les produits similaires ET LE SEUL VÉRITABLE
Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Cœur, de Nerfs, de Tête, etc., et dissipant le moindre malaise.
PRÉSERVATIF CONTRE LES ÉPIDÉMIES
Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés.
Fabrique à LYON, 9, cours d'Herbouville. — Dépôt à PARIS, 41, rue Richer.
EXIGER LE NOM DE RICQLES
Dépôt dans les principales Pharmacies, Parfumeries et Epiceries fines.

TAPIOCA
J. CARRÈRE
NANTES
Qualité Supérieure
En vente dans toutes les bonnes maisons d'Épicerie et Caramboles

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Votre Altesse Royale accompagnait son auguste époux; elle vous offre respectueusement l'hommage des mêmes sentiments et de mes vœux.

Le prince a répondu à cette allocution de la manière la plus aimable, et a surtout appuyé sur ces paroles : « Si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, il survient des jours mauvais, mon père sait qu'il peut compter sur le concours de la garde nationale de votre ville. »

(A suivre.)

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques

LA MUSIQUE DES FAMILLES

JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI
Le numéro : 25 centimes.

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique, et huit pages de texte illustré, total seize pages.

Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an : Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr.

Très-belle prime aux abonnés.

Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

AU PALAIS DES MARCHANDS LUNDI 5 OCTOBRE OUVERTURE

de deux grandes galeries au rez-de-chaussée et d'un magasin au 1^{er} étage spécialement destinés à la vente des articles pour hommes, tels que : Habillements confectionnés pour hommes, jeunes gens et enfants; Chemises, Cravates, Couvertures de voyage, Gilets de flanelle, Caleçons, Chaussettes, Gilets de laine, Gilets de chasse, Draperie, Cannes, Parapluies, Ganterie, Chapellerie.

NOTA. — UN TRÈS-BON COUPEUR attaché à la maison nous permettra d'exécuter promptement, et d'une manière irréprochable, toutes les commandes sur mesure.

VOYAGE ALLER et RETOUR à ANGERS pour rien (voir affiches)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, Le mardi 8 décembre 1885, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur,

UNE MAISON

Située à l'angle de la rue d'Alsace et de la rue Gambetta, Occupée en dernier lieu par M. Lafeuille, avocat. S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1^o Une Maison

Sise à Saumur, place de la Bilange, n^{os} 17 et 18, Comprenant : 2 magasins, corridor, caves, 1^{er} étage, 2^e étage, mansardes, greniers. Elle est louée par bail 1,050 fr.

2^o UNE

GRANDE ET BELLE PROPRIÉTÉ

Sise à Saumur, rue de la Chouetterie et rue Verte, n^{os} 7 et 9, Autrefois occupée par M. RATOUIS. Cette propriété qui comprend : maison bourgeoise, caves, écuries, bureaux, servitudes, cour, vastes jardins, le tout contenant 45 ares, environ, est louée à M. Forges et à M. Roy, horticulteur. Grandes facilités de paiement. S'adresser à M^e PINAULT, notaire à Saumur. (680).

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, le lundi 5 octobre 1885, à une heure après midi,

Fonds de Chapellerie

Et ÉQUIPEMENTS militaires Situés à Saumur, rue d'Orléans, n^o 3, Dépendant de la faillite LEDAIN. Mise à prix : 1,200 francs. S'adresser, pour renseignements, soit à M^e AUBOYER, dépositaire du cahier des charges, soit à M. BONNEAU, rue d'Alsace, à Saumur, syndic de la faillite. (778)

A VENDRE

JUMENT Très-douce, poil bai, Agée de 4 ans 1/2, se montant et s'attelant bien, taille 1^m55. S'adresser à M. VINCENT, huissier à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, 13. (776)

Etude de M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 18 octobre, à 1 heure, à La Rivière, sur la route de Chouzé à Saumur.

On vendra : un beau mobilier de salon en bon état, lits complets, meubles style Empire, une américaine, un cabriolet, etc. Les personnes qui viendront en voiture, trouveront une place dans l'écurie pour leur cheval. (768)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Une MAISON, écurie et remise, avec ou sans jardin, située au Maronnier. S'adresser à M. TOUCHAIS, rue des Saulais. (757)

A LOUER

Premier Etage REMISE ET ÉCURIE

On louerait avec ou sans remise. S'adresser, 3, rue Beaurepaire.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès, Un bon Atelier de menuiserie Bien achalandé, bien outillé, Situé à Saint-Clément-des-Levées, près Saumur (Maine-et-Loire). Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^{me} veuve RENOUBAUD, à Saint-Clément. (000)

A CÉDER

BON CAFÉ

Situé au centre de la ville, Conditions avantageuses. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au Comptant Fûts vides à retourner Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur : Vin rouge nouveau à 70 francs ; Vin rouge supérieur à 100 francs ; Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs. Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

Etude de M^e HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M^e GUÉRIN.

A VENDRE

A L'AMIABLE, Pour entrer en jouissance de suite, LA TRÈS-JOLIE

PROPRIÉTÉ D'ATHÉE

Située près Longué et à proximité de la gare de cette ville, sur la ligne du chemin de fer de Saumur à La Flèche.

Cette propriété, à laquelle on accède par une allée plantée de marronniers, est bordée par la rivière du Lathan, et comprend :

Une MAISON de maître, composée au rez-de-chaussée d'une cuisine avec cave à côté, d'une salle à manger, d'un salon et de deux autres pièces, d'un vestibule dans lequel se trouve un vaste escalier desservant les étages supérieurs ; au 1^{er} étage, de deux grandes chambres, dont l'une avec cabinet de toilette et prise d'eau ; dans les combles, de deux chambres à coucher, d'une salle de billard, water-closet et d'un grand réservoir à eau ; vastes servitudes, serres, salle de bains, deux petits pavillons pouvant servir de chambre, écurie, remise et sellerie avec grenier au-dessus, cour, bosquet complanté d'arbres de diverses essences, avec-jet d'eau ; jardin planté d'arbres fruitiers de toutes sortes ; pré planté de beaux peupliers ; le tout entourée de douves très-poissonneuses, alimentées par la rivière du Lathan et d'une contenance de soixante-troize ares dix centiares.

La plus grande facilité sera accordée pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e HILAIRE, notaire à Longué. (731)

AVIS

DUPAYS - REMOND, ferblantier-lampiste, a l'honneur d'informer sa clientèle que, par suite d'agrandissements, il a transféré ses MAGASINS et ATELIERS rue du Portail-Louis, 29. On trouvera désormais chez lui un assortiment complet de tous les Articles de ménage, lampisterie, lampes, suspensions, couverts de métal, seaux hygiéniques, etc., etc. (642)

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n^o 7, Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner. Envoi d'échantillons sur demande.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

A LOUER DE SUITE

MAGASIN Grand'Rue, n^o 1, maison Lardé.

A LOUER

Pour la Saint-Jean ou Noël 1886

UNE VASTE MAISON

Place Saint-Pierre, n^o 18, Avec cour, servitudes et deux très-grandes caves à l'abri des inondations. Ferait un très-beau magasin. Transformations au gré du preneur. S'adresser à la Ville de Paris.

A LOUER

PRÉSENTMENT

APPARTEMENT MEUBLÉ

Au 2^e étage, 5, rue Dupetit - Thouars. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON

Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins, Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrui, pompe, etc. S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul fabricant

Quai Saint-Nicolas, n^o 13,

à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus. PRIX MODÉRÉS.

Sonneries et Appareils électriques

GABRIEL ARNOULT

Breveté S. G. D. G.

Rue Eupatoria, Tours.

Installations pour hôtels, châteaux, maisons bourgeoises. Gâches électriques avec serrures, contacts de sûreté pour portes, fenêtres, caisses, etc., pédales perfectionnées pour salles à manger, système avertisseur pour grandes propriétés (les voitures s'annoncent elles-mêmes). Avertisseurs automatiques d'incendie. Lumière électrique, tuyaux acoustiques, téléphones, microphones. Cible électrique, brevetée s. g. d. g. Installations pour magasins, depuis 25 francs. NOTA. — Les installations de la maison sont garanties cinq ans.

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sommités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

PRIX UNIQUE

3^{fr.} 50^{LE} Mètre

VELOURS WINDSOR

THE BRITISH VELVETEEN C^o (MANCHESTER)

DÉPOT GÉNÉRAL : 38, Avenue de l'Opéra, 38, PARIS

Envoi Franco dans toute la France contre Remboursement depuis 25 Francs

Pour la vente en gros, s'adresser au Gérant. — Tous les Mandats doivent être adressés à M. SUTTON

Ce velours magnifique se distingue très difficilement du velours de soie de Lyon et coûte DIX fois moins cher. — Rapport direct de l'acheteur avec le fabricant.

LARGEUR

0^m 60

Envoi d'Échantillons franco sur demande.

Certifié par l'Amateur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,